

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 27/453/1934 créant une inspection des affaires administratives de la Côte française des Somalis.

n° 27/453/1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 août 1934

Numéro JO
n° 453 du 31/08/1934

Date du numéro
31 août 1934

VISAS

Vu Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 20 mai 1896 portant organisation des personnes de la Côte française des Somalis;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est créé une inspection des affaires administratives de la Côte française des Somalis, chargée de contrôler tous les services administratifs de la colonie à l'exception des services du Secrétariat général et du Trésor. Art. 2. — Le fonctionnaire chargé de l'inspection des affaires administratives consigne dans un rapport écrit, à l'adresse du chef de la colonie, après chaque inspection, le résultat de ses constatations et, dans un rapport de fin d'année, l'ensemble de ses observations avec ses propositions en vue d'éviter le retour des errements signalés au cours de ses inspections. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. DE COPPET.